



ISSN 1766-3059

ISSN en ligne 2260-7846

## Entretien avec Roger Pihlion

Réalisé le 17 février 2021 par **Marie-Christine Fougerouse**

Je vous remercie, Roger Pihlion, de m'accorder un entretien pour ce numéro de la revue *Synergies France* relatif aux politiques linguistiques en liaison avec les formations universitaires.

Comme vous le savez, les revues du GERFLINT, présentes sur les cinq continents, s'adressent à des chercheurs et des professionnels de la francophonie du monde entier et offre la possibilité de publier à de jeunes chercheurs. La revue *Synergies France* se situe donc pleinement dans la problématique que nous allons évoquer aujourd'hui.

Vous avez exercé la fonction de directeur adjoint du CIEP (devenu depuis FEI, France éducation international) de 1999 à 2014, après avoir travaillé dix-huit ans à l'étranger dans le secteur de la coopération linguistique et éducative puis sept ans au ministère des affaires étrangères comme sous-directeur chargé de la politique linguistique et éducative et directeur adjoint de la coopération culturelle et linguistique. Vous êtes aujourd'hui retraité, mais vous restez très impliqué. Vous avez publié en 2017 avec Marie-Laure Poletti *...Et le monde parlera français* qui est devenu un des ouvrages de référence sur ces questions et vous êtes secrétaire général de la Mission laïque française, vice-président de l'Alliance française Paris Ile-de-France et Président du conseil scientifique de Francophonía. Votre terrain professionnel vous a donc amené à contribuer au rayonnement et à la diffusion de la langue et de la culture françaises. Vous avez joué un rôle de décideur.

**À la lumière de toutes ces expériences, quelle définition proposeriez-vous du concept de politique(s) linguistique(s) ?**

Comme vous le soulignez justement, le GERFLINT, qui a pour ambition de favoriser la publication d'articles en français dans de nombreux pays du monde est un projet de politique linguistique universitaire à part entière ! Bravo à Jacques Cortès qui l'a conçu et porté. Et merci à vous pour cette proposition d'interview.

Avant tout, je tiens à préciser que je suis un acteur engagé dans la mise en œuvre de politiques, de programmes et de projets concourant à la promotion de la

langue française mais pas un théoricien. Pour en venir à votre question, le concept de politique linguistique se décline, à différents niveaux. Prenons l'exemple de la langue française.

- Le français renvoie spontanément à un pays.

Quand on dit « langue française », on pense immédiatement à la France, mais la diffusion du français va bien au-delà, puisqu'il est parlé aujourd'hui sur les cinq continents. Les estimations concernant le nombre de francophones se situent entre 270 et 300 millions, alors que la France ne compte que 67 millions d'habitants<sup>1</sup>.

- Ce constat renvoie donc à un autre niveau, celui de l'espace francophone.

Celui-ci constitue un ensemble de 36 pays, dont 29 ont le français comme langue officielle ou co-officielle et 7 autres comptent plus de 20 % de francophones dans leur population sans y avoir de statut ou de reconnaissance particuliers. Cet espace est éclaté, sans continuité géographique, et se caractérise par une très grande diversité linguistique et culturelle, car l'immense majorité des francophones sont plurilingues et vivent donc en plusieurs langues. J'irai même jusqu'à dire que le plurilinguisme est constitutif de la francophonie du XXI<sup>e</sup> siècle. Et ceci n'est évidemment pas sans incidence sur les orientations qui doivent accompagner toute politique de promotion du français.

- C'est sans doute cette diversité qui a permis à la Francophonie<sup>2</sup>, par élargissements successifs, d'acquérir une dimension géopolitique qui dépasse l'espace proprement linguistique.

Portée, à ses origines, par des personnalités telles que Léopold Sedar Senghor (Sénégal), Habib Bourguiba (Tunisie), Hamani Diori (Niger) et Norodom Sihanouk (Cambodge) - et pas par la France ! -, la Francophonie trouve son fondement juridique dans le traité de Niamey de mars 1970 qui a créé l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT). Elle s'est transformée, au fil du temps, en organisation internationale.

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) compte actuellement 88 États et gouvernements, dont 82 pays indépendants, soit plus d'un pays sur trois dans le monde. Si on se réfère à l'espace francophone, plus de la moitié des pays membres de l'OIF (46) ne sont pas ou plus francophones et certains ne l'ont jamais été ! Ces élargissements sont décidés lors des Sommets des chefs d'État et de gouvernement qui se réunissent tous les deux ans.

On est passé de la langue et du patrimoine qu'elle représentait - que Léopold Sedar Senghor avait qualifié de « merveilleux outil, trouvé dans les décombres du

Régime colonial<sup>3</sup> »- et d'une logique de coopération culturelle et technique à un ensemble géopolitique cherchant à incarner et promouvoir un ensemble de valeurs et d'idéaux, parfois d'ailleurs malmenés par certains États membres, comme les droits de l'homme, l'égalité des hommes et des femmes, la démocratie, le droit à l'éducation, la diversité culturelle... Ce qui en fait une petite ONU, avec des moyens sans commune mesure... où la question de l'enseignement et de l'emploi du français occupe une place devenue presque secondaire. Heureusement certains opérateurs directs de la Francophonie compensent ces défaillances, notamment l'Agence universitaire de la Francophonie.

**Vous diriez donc que toute politique linguistique est conçue en réaction à une situation donnée ?**

La situation linguistique du monde telle que nous la connaissons est le fruit de l'histoire. Ce sont des conquêtes militaires, des politiques impérialistes et des faisceaux d'influence intellectuelle, philosophique, culturelle, religieuse... qui ont dessiné le paysage actuel des langues du monde. Le latin avait accompagné l'expansion de l'Empire romain. Le colonialisme est à l'origine de la diffusion internationale de l'anglais, de l'espagnol, du français et du portugais, ces quatre langues étant parlées aujourd'hui sur au moins trois continents. L'enseignement obligatoire du russe dans les pays satellites de l'Union soviétique en a été un autre exemple. Et l'hégémonie actuelle de l'anglo-américain dans les relations internationales s'explique par le poids des États-Unis d'Amérique, devenus au cours du XX<sup>e</sup> siècle la puissance dominante, tant sur le plan militaire et économique que culturel au travers de son fameux *soft power*.

Avec l'influence grandissante de la Chine, l'émergence de puissances régionales et la montée en puissance des populismes, cette influence est en train de décliner, ce qui devrait logiquement avoir des conséquences sur l'équilibre des langues à plus ou moins long terme.

À cela s'ajoute la place grandissante de l'intelligence artificielle qui, avec les progrès de la traduction automatique, peut apporter de profonds changements dans l'emploi des langues. Grâce au traitement massif de données, en particulier pour les langues de communication internationale, la traduction assistée par ordinateur a fait des progrès spectaculaires. Si l'intercompréhension devenait possible entre locuteurs n'ayant pas de langue en partage, chacun pourrait s'exprimer dans sa langue. Utopie ou réalité de demain ?

Aujourd'hui tous les États mettent en place des politiques linguistiques qui n'en portent pas nécessairement le nom. Cela commence souvent par l'école. C'est par l'école de la République que la France a réussi à implanter le français sur l'ensemble

du territoire tout au long du XX<sup>e</sup> siècle. Au détriment des langues régionales, comme le raconte, par exemple, Pierre-Jakès Hélias dans *Le cheval d'orgueil*<sup>4</sup>.

Les politiques linguistiques peuvent avoir des objectifs à usage interne, comme le choix des langues enseignées à l'école dans les États plurilingues, souvent lié à des questions identitaires, ou la formation des migrants à la langue du pays d'accueil, comme les législations encadrant l'emploi des langues, telles que la Loi Toubon<sup>5</sup>, les travaux en matière de terminologie et de néologie, les réformes de l'orthographe et tout ce qui touche à la norme.

Les politiques linguistiques conduites par les États à l'international s'inscrivent dans les politiques d'influence. C'est par exemple le cas de la France qui intervient par le biais des services de coopération et d'action culturelle (SCAC) de ses ambassades, des instituts français, des alliances françaises ou encore des écoles françaises à l'étranger. C'est aussi le cas du Royaume-Uni avec le British Council ; de la Chine avec les Instituts Confucius, pour ne citer que ces exemples.

La politique française en la matière constitue une réponse, modeste, à l'hégémonie de l'anglais et au risque d'uniformisation induit par la mondialisation. Elle s'inscrit résolument, depuis au moins trente ans, dans une démarche de promotion du plurilinguisme et de la diversité culturelle.

Dans le livre *...Et le monde parlera français*<sup>6</sup>, publié en 2017, Marie-Laure Poletti et moi présentons les enjeux géopolitiques de la francophonie ; nous illustrons les nombreuses formes que peut prendre la politique de promotion du français et en présentons les principaux acteurs<sup>7</sup>.

### **Quel serait le rôle qui revient à l'université dans ce contexte et en France aux départements de français langue étrangère et seconde (FLE/S) ?**

Je me bornerai, là encore, à la problématique du français qui est celle qui vous intéresse directement.

Dans la plupart des pays, les universités ont des départements de français (ou quelquefois de langues vivantes, incluant une section française ou francophone) qui forment les futurs professeurs de français et, dans les pays francophones, les futurs enseignants appelés à enseigner le français et en français (et, le cas échéant, dans une autre langue d'enseignement). Il s'agit là d'une mission essentielle, je dirais même existentielle, pour la transmission de la langue aux jeunes générations.

La vocation première des départements de FLE/S est bien, en effet, la formation, celle des futurs professeurs de FLE en particulier, appelés généralement à enseigner hors cadre scolaire. Mais ils concourent également à former, notamment dans le cadre de leur master, des personnes appelées à intervenir dans les dispositifs que

j'évoquais à l'instant, les Services de coopération et d'action culturelle (SCAC), les Instituts français, les Alliances françaises, les établissements étrangers à français renforcé labellisés ou non FrancEducation avec lesquels la France entretient une coopération... Et, à cet égard, il me paraît important de sensibiliser ces étudiants aux enjeux que constituent les politiques linguistiques dont ils ont vocation à devenir des acteurs.

**Selon vous, dans l'espace francophone, quels seraient les besoins émergents dans une perspective de formation universitaire en direction de nos étudiants ?**

Au-delà de la formation à l'enseignement du FLE/S, il me semble que l'accent devrait être mis prioritairement aujourd'hui sur les problématiques de développement et la formation à la culture de projets de coopération. Le développement de l'Afrique constitue un enjeu considérable ; des moyens importants sont déployés par l'Union européenne, la Banque mondiale, le Partenariat mondial pour l'éducation, l'Agence française de développement... On manque d'experts francophones. Il faut préparer les étudiants à ces métiers exigeants et passionnants. La langue française constitue un des leviers du développement de l'Afrique francophone et les spécialistes de français langue étrangère et seconde que sont vos étudiants ont un rôle important à jouer, notamment dans la formation des enseignants.

Par ailleurs, la formation linguistique des migrants constitue un terrain d'action important. L'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) finance de nombreuses formations sur l'ensemble du territoire français. Dans les régions, les départements, les villes, des crédits sont également affectés à l'accueil et à la formation linguistique des migrants. L'apprentissage du français conditionne largement l'insertion sociale et professionnelle de ces populations et il se fait beaucoup de choses formidables sur le terrain dont on ne parle quasiment jamais. Dans les années qui viennent les flux migratoires ne peuvent que s'accroître, compte tenu de la croissance démographique attendue de l'Afrique. Il faut donc s'y préparer avec lucidité et sans a priori et encourager vos étudiants à s'impliquer dans ces formations. Elles constituent un enjeu majeur pour la cohésion sociale du pays. En cette période de pandémie qui nous conduit à porter un regard nouveau sur les métiers dits essentiels, il est grand temps de s'apercevoir que l'enseignement du français langue d'intégration en fait partie !

**Au XXI<sup>e</sup> siècle, comment envisagez-vous l'avenir de la langue française ?**

Avant de répondre à cette question difficile, je voudrais revenir sur la situation actuelle du français en renvoyant à un outil tout à fait intéressant, accessible gratuitement sur internet, le Baromètre des langues dans le monde édition 2017,

réalisé par Alain Calvet, docteur ès sciences, et Louis-Jean Calvet, son frère, sociolinguiste bien connu, j'imagine, de vos étudiants, qui tente de mesurer l'importance relative des langues<sup>8</sup>. Ce baromètre fait apparaître que le français et l'espagnol se disputent la deuxième place, derrière l'anglais, en fonction des critères retenus. La situation de la langue française aujourd'hui est donc beaucoup plus solide sur le plan international qu'on ne le croit généralement.

J'en viens maintenant à votre question. Selon les projections de l'OIF pour 2060<sup>9</sup>, l'anglais atteindrait 4 milliards de locuteurs, le français entre 477 et 747 millions (en 2070), l'arabe plus de 700 millions, l'espagnol moins de 500 millions, le portugais moins de 350 millions. Ce fort potentiel de développement du français s'explique par la progression démographique attendue en Afrique, dont la population devrait passer d'1,2 milliard d'habitants aujourd'hui à plus de 2,5 milliards en 2050 et à 4,4 milliards en 2100. Mais l'écart important entre l'hypothèse haute et l'hypothèse basse pour le français tient au fait qu'un certain nombre de conditions doivent être réunies, qui dépendent de facteurs extrêmement divers, à commencer par la volonté politique des États et la demande sociale de français.

Les perspectives de développement du français sont plus incertaines, en effet, que ces analyses démographiques le laissent paraître. Jacques Attali dans son rapport au président Hollande<sup>10</sup> faisait justement observer qu'une possible dégradation de l'usage du français au profit de l'anglais et des langues nationales n'était pas à exclure en Afrique. L'usage de l'anglais comme langue des affaires y progresse. Son usage croissant dans les organisations internationales n'épargne pas les enceintes diplomatiques africaines. Pourquoi d'ailleurs en irait-il autrement à l'Union africaine que dans l'Union européenne où l'emploi du français a connu un recul spectaculaire au cours des dernières années ?

L'avenir du français en Afrique francophone dépend, en outre, largement des conditions de scolarisation dans les pays d'Afrique subsaharienne ayant fait le choix d'un enseignement en français et à Haïti. Et c'est loin d'être gagné. La formation des enseignants, tant sur le plan linguistique que pédagogique, est au cœur de ce défi.

**À votre avis, quels sont les axes de formation à développer par rapport aux enjeux auxquels nos étudiants seront confrontés dans l'exercice de leurs fonctions ? Et comment les préparer à se situer et agir dans ce domaine ?**

Les stages me semblent particulièrement importants ainsi que les interventions de professionnels, d'acteurs de terrain et de partenaires dans la formation, quelles qu'en soient les formes, dans les cours, dans des groupes de travail mixtes, dans des études de cas, dans le cadre d'options plus diversifiées, de recherches...

Parmi les stages, je recommanderais particulièrement les stages à l'étranger pour ceux qui le peuvent, dans un Institut français, une Alliance française, un SCAC, des établissements scolaires étrangers proposant un enseignement du ou en français. En France, je recommanderais des stages dans des organismes tels que l'OIF, l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), France Médias Monde, France éducation international, le Centre de linguistique appliquée de l'université de Franche Comté (CLA), la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF), Francophonia à Nice, ainsi que toutes les écoles de langue labellisées « Qualité français langue étrangère »<sup>11</sup> ou dans des centres d'accueil de migrants. Le choix ne manque pas.

Il y a bien sûr aussi les stages BELC<sup>12</sup>, mais la perspective n'est pas la même. Pour des étudiants, je privilégierais plutôt la formule de stages permettant une immersion dans le milieu professionnel. Les stages BELC s'adressent plutôt à des formateurs et à des enseignants étrangers en exercice.

Sur ces questions de formation, j'appelle votre attention sur un rapport de l'OIF faisant suite à une consultation conduite du 13 mai au 27 juillet 2020 auprès de 10 000 jeunes issus de 83 États et gouvernements membres, sur la question de la « Francophonie de l'avenir ». Pour mieux préparer les jeunes francophones, dans leurs parcours de formation à leur entrée sur le marché du travail, il est ainsi suggéré :

*d'actualiser et de diversifier les formations, par exemple grâce à l'intervention de mentors et de professionnels disposant d'expertise terrain, l'instauration de modules de leadership, d'entrepreneuriat ou du numérique (...), d'encourager les stages, les formations en alternance et la mobilité professionnelle. Enfin la sensibilisation et l'accompagnement des jeunes sont jugés essentiels, par leur intégration à des réseaux et le renforcement des dispositifs d'orientation*<sup>13</sup>.

### **Quels seraient, pour vous, les instruments de mesure opérationnels pour évaluer une politique linguistique ?**

Toute politique linguistique s'inscrit dans le temps long et son efficacité est donc très difficile à évaluer. En outre, elle doit nécessairement être adaptée à des contextes extrêmement divers et à des publics qui ne le sont pas moins.

Dans *...Et le monde parlera français*, nous donnons des exemples de bonnes pratiques qui nous semblent avoir été utiles dans le temps long. Cela va de la Loi Toubon à la Journée de la Francophonie (20 mars), en passant par la création du DELF et du DALF<sup>14</sup>, le développement de l'enseignement bilingue francophone ou les échanges d'assistants de langue, les premiers ouverts avec la Prusse et l'Angleterre et le Pays de Galles remontant à 1905. Le temps long, vous dis-je !

Nous parlons aussi des atouts du français dans la mondialisation et parmi ceux-ci figurent la Francophonie, créée il y a 50 ans, la diplomatie culturelle, l'enseignement français à l'étranger (la Mission laïque française a été créée en 1902), les Alliances françaises (l'Alliance française de Paris a été créée en 1883), les médias francophones à destination de l'étranger (RFI a été créé en 1945 ; TV5 Monde en 1984) qui relèvent de décisions de politiques publiques souvent anciennes qui concourent aujourd'hui, à des degrés divers, à l'attractivité de notre langue.

### **Voyez-vous encore des points que nous n'aurions pas abordés ?**

La question de la formation des personnels de coopération linguistique et éducative me semble se poser aujourd'hui. Les départements de FLE/S des universités ont leur rôle à jouer mais ne me semblent pas en mesure de l'assurer seuls, car les domaines d'intervention vont bien au-delà du FLE. L'Institut français, dont le cahier des charges comprend la formation des personnels du réseau culturel du ministère des Affaires étrangères ne s'en est pas vraiment emparé, la question du français étant restée relativement périphérique dans cet organisme historiquement chargé des questions culturelles et artistiques. France éducation international, qui aurait toute légitimité pour cela, n'a pas été impliquée, au-delà du stage BELC qui s'adresse prioritairement aux enseignants et formateurs étrangers, et son ministère de tutelle, l'Éducation nationale, ne se sent pas concerné... Il y a là un chantier à ouvrir, me semble-t-il.

### **Notes**

1. Voir à ce sujet l'article de Roger Pilhion « La langue française dans le monde », paru en mai 2020 sur le site de la Mission laïque française <https://www.mlfmonde.org/tribunes/la-langue-francaise-dans-le-monde/> [consulté le 29 août 2021].
2. Il est d'usage d'écrire francophonie avec un F majuscule pour désigner la Francophonie institutionnelle.
3. Senghor Léopold Sédar. « Le français, langue de culture ». *Revue Esprit*, n° 311, novembre 1962, p. 837-844.  
« Au moment que, par totalisation et socialisation, se construit la Civilisation de l'Universel, il est, d'un mot, question de nous servir de ce merveilleux outil, trouvé dans les décombres du Régime colonial. De cet outil qu'est la langue française. La Francophonie, c'est cet Humanisme intégral, qui se tisse autour de la terre : cette symbiose des « énergies dormantes » de tous les continents, de toutes les races, qui se réveillent à leur chaleur complémentaire. »
4. Helias Pierre-Jakez. *Le Cheval d'orgueil*. 1975. Paris : Éditions Plon, collection Terre humaine.
5. La loi no 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française est plus connue sous le nom de Loi Toubon, du nom du ministre de la Culture et la Francophonie de l'époque. <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000005616341/> [consulté le 29 août 2021].

6. Le livre de Roger Pihlion et Marie-Laure Poletti *...Et le monde parlera français* est disponible gratuitement sur le site de FEI :

[https://liseo.france-education-international.fr/index.php?lvl=notice\\_display&id=41003](https://liseo.france-education-international.fr/index.php?lvl=notice_display&id=41003) [consulté le 29 août 2021].

7. Quelques appréciations portées sur le livre *...Et le monde parlera français* : Bernard Cerquiglini, recteur honoraire de l'AUF et ancien délégué général à la langue française et aux langues de France, (Lettre aux auteurs datée du 20 octobre 2017) : « Les vertus de ce livre sont au nombre de trois, et non des moindres. Il est complet et exhaustif : tout y est. Il est sûr : les informations fournies sont de la meilleure qualité ; cet ouvrage est de confiance. Il est intelligent : au-delà du factuel, ce livre (notamment le chapitre 8) offre une vue d'ensemble, des perspectives, une orientation politique d'une grande pertinence et d'une justesse indiscutable. Vous avez rédigé l'ouvrage de référence sur la question. » Jacques Cortès, professeur des Universités, Fondateur et Président du GERFLINT, ancien directeur du CREDIF, ENS de Saint-Cloud. Préface à Synergies Brésil, n° 12, Année 2017 : « Je salue avec respect un ouvrage qui vient de paraître (...) et qui a pour titre une ébauche de syntagme (ou une fin de phrase) qui, personnellement, conforte mes propres certitudes *...Et le monde parlera français (...)*. Je salue chaleureusement, à cet égard, mes amis Marie-Laure Poletti et Roger Pihlion pour la pertinence de leur excellent ouvrage dont je recommande moi aussi la lecture ». [https://gerflint.fr/Base/Bresil12/preface\\_jacques\\_cortes.pdf](https://gerflint.fr/Base/Bresil12/preface_jacques_cortes.pdf) [consulté le 29 août 2021].

Daniel Coste, professeur des Universités, ancien directeur du CREDIF, critique parue dans la Revue internationale d'éducation de Sèvres (Décembre 2017) : « Il y a bien là matière à réflexion pour les acteurs du domaine et à inspiration pour nombre de "décideurs" politiques. »

Jean-Baptiste Lemoine, actuel secrétaire d'État, chargé de la francophonie, dans une déclaration à TV5 Monde, lors du lancement du livre à l'Alliance française de Paris, le 27 juin 2017 : « Le livre *...Et le monde parlera français* est, je crois, une bonne feuille de route. »

8. *Le Baromètre des langues dans le monde*, édition 2017, est accessible au lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Langue-francaise-et-langues-de-France/Politiques-de-la-langue/Langues-et-numerique/La-diversite-linguistique-et-la-creation-artistique-dans-le-domaine-numerique/Barometre-des-langues-dans-le-monde-2017> [consulté le 29 août 2021].

9. *La langue française dans le monde*. 2018. Paris : Gallimard/OIF, édition 2019

10. Attali Jacques, Brotons Adrienne, Delorme Angélique (rapporteurs). La Francophonie et la francophilie, moteurs de croissance durable : rapport à François Hollande, président de la République française. Paris : direction de l'information légale et de l'administration, août 2014.

11. La liste des centres ayant obtenu le label « Qualité français langue étrangère » est disponible sur le site <https://www.qualitefle.fr/> [consulté le 29 août 2021].

12. Bureau pour l'enseignement de la langue et de la civilisation françaises.

13. Rapport consultation jeunesse « Francophonie de l'avenir » [https://www.francophonie.org/sites/default/files/2020-12/rapport%20consultation%20jeunesse\\_planches\\_BD.pdf](https://www.francophonie.org/sites/default/files/2020-12/rapport%20consultation%20jeunesse_planches_BD.pdf) [consulté le 29 août 2021].

14. DELF : Diplôme d'études en langue française ; DALF : Diplôme Approfondi de la Langue Française.